

Objet : Approbation des statuts de l'Université Gustave Eiffel

Délibération du Conseil d'administration du 20 septembre 2019

Affichée au siège de la Régie le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20190920-DCA2019035-DE

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2019

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Education ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de l'EIVP et notamment leur article 18 ;

Vu l'avis du comité technique de la régie EIVP en date du 9 septembre 2019 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article Unique : Le conseil d'administration de la régie EIVP approuve les statuts de l'Université Gustave Eiffel, joints au présent projet de délibération.

